

Direction Technique Nationale



Diplôme Régional d'Entraîneur 2 VB (DRE2 VB) Module 5 « Educateur Volley Santé niveau 1 – Les pratiques Volley Santé »

Public concerné

- Entraîneurs amateurs
- Entraîneurs en formation professionnelle
- Toute personne souhaitant développer le Volley Santé

MODALITÉS

Prérequis

- Certificat Animateur Volley-Ball **OU** DRE2 M2
- PSC1

Durée et lieu de la formation

16 heures de formation avec 13 heures en présentiel et 3 heures en FEAD

Les dates et lieu sont précisés dans le planning de la formation fourni en annexe.

Moyens techniques nécessaires

Salle de réunion équipée avec un vidéoprojecteur et une connexion internet haut débit.

Gymnase, sono, ballons de Soft Volley spécifiques et le matériel de renforcement musculaire.

Disposer d'un ordinateur en présentiel.

Intervenants

Formateurs Volley Santé FFvolley.

Le nom des formateurs figure au planning joint en annexe.

Contacts Référents

Chrystel BERNOU Cheffe de Projet Para-Volley & Volley Santé **077.107.95.88**

para.volley.sante@ffvb.org

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux éducateurs d'élaborer un projet Volley Santé
- Animer des séances d'initiation de Soft Volley et Fit Volley.
- Pouvoir développer une pratique Volley Santé en club.

Compétences visées

- Être capable d'identifier les différentes pratiques du Volley Santé.
- Être capable d'utiliser les principes du sport-santé au sein d'un club.
- Être capable de s'appuyer sur les plans nationaux et régionaux et le cadre réglementaire.
- Être capable d'animer une séance de Soft Volley (public licencié ou non).
- Être capable de mener un échauffement simple de Fit Volley (échauffement cardiorespiratoire et renforcement musculaire).
- Être capable d'adapter sa conduite et sécuriser sa démarche.
- Être capable d'opérer des adaptations simples sur les activités physiques, dans un objectif de tolérance et d'autonomie dans la pratique.
- Être capable de développer une section et conduire des séances Volley Santé au sein de son club.

Modalités et délais d'accès

Conditions d'inscription : être licencié(e) FFvolley, être âgé(e) de + 16 ans, maîtrise de la langue française.

Inscription 2 mois avant le début du stage et clôture des inscriptions 1 mois avant le début du stage.

Modalités pédagogiques

La formation a une durée de 16 heures dont 13h en présentiel et 3h en FEAD. La visioconférence est programmée par la FFvolley ou l'organe déconcentré en charge de la formation.

Chaque séquence peut alterner : apport de connaissances, méthodes participatives, tables rondes, TP en petits groupes, travail en sousgroupes et échanges, travail vidéo, mise en pratique sous forme de conduite d'exercices, possibilité de suivi accompagnement individualisé, construction de documents, présentation orales individuelles ou en groupes.

Modalités de positionnement

Pôle Formation Professionnalisation: 01.58.22.22.25 Mail: secretariat.formation@ffvb.org



Direction Technique Nationale



Assistante de la Formation **01 58 42 22 25** secretariat.formation@ffvb.org

Personne en Situation de Handicap (PSH)

Si vous êtes une Personne en Situation de Handicap (PSH), merci de prendre contact avec le référent HANDICAP de la FFVolley :

Mme. Isabelle COLLET: isabelle.collet@ffvb.org

OU

Mme. Chrystel BERNOU, cheffe de projet para volley santé: para.volley.sante@ffvb.org

Tarifs

Frais pédagogiques :

- Sans prise en charge OPCO 120€ HT/stagiaire
- Avec prise en charge OPCO 180€ HT/stagiaire

Frais pension complète (optionnel si présentiel) ou restauration

• € HT/stagiaire

La Fédération n'est pas assujettie à la TVA.

Références administratives

N° SIRET: 784 406 126 00044

APE: 9312Z

Nº déclaration d'activité :

11 94 08285 94

Qualiopi: Certificat B00359

Un positionnement est effectué en amont de la formation, au travers d'un questionnement individuel portant sur leur profil, leurs responsabilités, leurs attentes spécifiques. Ce questionnement est ouvert aux formateurs et abordé en ouverture de la formation.

Modalités d'évaluation

Les candidats sont soumis à une épreuve de certification :

 Conception d'un projet de mise en place d'une action ou d'une section Volley Santé, formalisé sur un document support à remettre aux formateurs dans un délai de 1 mois suivant la fin du module.

Modalités de rattrapage

Le candidat devra présenter à nouveau un dossier avec un projet actualisé tenant compte des remarques délivrées par les évaluateurs, dans un délai de 4 mois maximum après la notification de rattrapage

Fin de formation

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de présence sont délivrés à chaque stagiaire dès la fiche émargement rendue et validée par le formateur.

Une attestation de fin de formation est délivrée par la Fédération une fois les mentions des épreuves de certification initiale ou de rattrapage délivrées.

Les mentions « Acquis », « Non acquis », « Ajourné », « Rattrapage » sont reportées sur l'espace personnel entraîneur du candidat.

Seules les personnes ayant satisfait aux exigences de certification fédérale des trois modules de formation Volley Santé (DRE2-M5, DNE2-M12 et DNE2-M13) disposent des prérogatives d'encadrement des activités physiques et sportives sur prescription médicale dispensées par la FFVolley.

====

Pôle Formation Professionnalisation: 01.58.22.22.25 Mail: secretariat.formation@ffvb.org